

## COMPTE RENDU CHSCT du 13 mai 2020

Le retour des élèves n'ayant lieu pour beaucoup d'écoles que ce jeudi 14, le CHSCT qui s'est tenu le mercredi 13 mai, n'a pas apporté de réponses plus précises que lors du CHSCT précédent. La DASEN estime que la situation est compliquée mais qu'elle n'a pas eu de remontées des mairies ou des écoles « alarmées ». Dans les cas où la situation est tendue, les services sont ou seront très réactifs...

Pour **SUD éducation 56**, ce CHSCT n'a été qu'une lecture un peu plus affinée du protocole présenté aux équipes et aux collectivités. Les choses sont donc bien claires, c'est aux collectivités territoriales et aux équipes pédagogiques de faire au mieux, tout en sachant que les situations sont toutes différentes d'une école à l'autre. Pour ce faire, tout est dans le protocole, dans les lettres de cadrage du recteur et les circulaires ministérielles (que vous trouverez sur eduscol).

Une autre certitude : cette reprise est un ballon d'essai pour préparer la rentrée de septembre !

### Les réponses de la DASEN :

-Les EPI (équipements de protection individuelle), tests, désinfection des écoles... :

La DASEN a de nouveau insisté sur le fait que **l'ouverture des écoles serait conditionnée par le respect du protocole. Cela revient à dire que si un seul point du protocole n'est pas respecté, l'école n'ouvre pas et on informe les familles que l'on ne peut pas accueillir les élèves.**

- Il n'est pas question actuellement de tester les personnels. Doctrine du ministère.
- Il y a les masques aujourd'hui, le problème c'est le réassort. Ils attendent les masques Effectivement ce sont les collègues qui peuvent venir les chercher. Livraison et organisation locale. Si les masques ne sont pas présents la veille, la non reprise s'impose, donc.
- Les familles peuvent demander des masques pour leurs enfants, double assortiment adultes enfants.
- Pour les enfants à profil particulier, on ajuste la possibilité de scolarisation avec les conditions qu'on a...
- Le matériel pour les infirmières n'est pas arrivé (surblouse , gants, lunettes), donc hors de question de porter des soins. En cas de symptômes d'un élève, isolement et appel des familles.
- Gel hydroalcolique non obligatoire, il y a le savon.
- Livraison de thermomètres à distance : à venir mais pas de date.
- S'il n'y a pas de masque les collègues peuvent rester en télétravail jusqu'à ce que les masques arrivent.
- La DASEN reconnaît que pour les maternelles la situation est encore plus compliquée. La priorité est donc mise sur les GS. S'il n'y a pas d'ATSEM, il n'y a pas d'accueil des PS et MS.
- Un.e collègue ne supporte pas le masque, que faire ? Contacter le docteur Filleul qui peut prescrire des aménagements de poste et donc orienter la/le collègue vers du télétravail, si c'est possible.
- Ne doivent être désinfectées que les écoles qui ont reçu des enfants de personnels soignants.
- Pas de cadrage des psychologues de l'EN. Ils doivent reprendre contact avec les écoles pour évaluer les besoins et se déplacer si nécessaire.
- Service partagé (compléments de service...) vont dans chacune des écoles, comme d'habitude.
- Les RASSED dans les écoles avec les élèves.

- Les remplaçants continuent les remplacements commencés, pour les remplaçants disponibles, ils sont positionnés dans les écoles où il y a des besoins (il y en aurait une trentaine au max dans cette situation dans le département).
- Surveillance du midi rémunérée pour les volontaires par les maires.
- Absences : Enseignants doivent avertir le maire et IEN.
- Si un enseignant est absent le matin même, et qu'il est dans l'incapacité de prévenir les familles de venir les chercher, le personnel communal prend en charge les élèves en attendant les familles.
- Le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) ne sera pas révisé. Le protocole se suffit à lui-même.
- Une formation est en ligne sur MAGISTER et l'intervention des infirmières scolaires peut être demandée. Il va falloir en recruter, alors...
- Accord temps partiels, premières réponses à venir... bientôt.
- Pour le second degré une information aux membres du CA est obligatoire en vue de la reprise. Les CHS doivent se réunir.
- Pas d'infos sur les 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et Lycée pour l'instant.
- La livraison des masques se fera directement dans les établissements publics pour le second degré.

-les AESH et les enfants en situation de handicap :

Les AESH **n'ont pas à faire d'autres missions que celles auxquelles elles sont attachées**. A ce titre, une circulaire est parue (hier...) pour rappeler le cadre de travail des AESH. Les AESH ne doivent pas prendre de groupes, ni s'occuper d'élèves qui ne sont pas en situation de handicap.

Les AESH ont aussi tout à fait le droit de demander des ASA au même titre que n'importe quel personnel.

Les AESH doivent aussi porter des masques fournis par l'établissement Masques chirurgicaux jetables. Pas de masque en tissu personnel en présence d'enfants qui ne protègent pas suffisamment.

## **L'analyse et la position de SUD éducation 56**

La situation n'évolue pas donc beaucoup. Nous ne pouvons que tirer très peu d'enseignements si ce n'est que c'est aux acteurs de terrain de gérer la situation.

Pour **SUD éducation 56** ce protocole reste inapplicable mais nous savons aussi que notre administration compte (et cela depuis très longtemps) sur la très haute conscience professionnelle des personnels et la culpabilisation qui assaille la profession depuis des années. Durant toute cette période de confinement, nous avons pu constater, entre autres, que les directions ont été particulièrement sollicitées, et c'est un euphémisme.

Les RPS (Risques Psycho-Sociaux) risquent de se développer et toucher un grand nombre de collègues d'autant plus que la situation dans les écoles pourrait être la même à la rentrée de septembre.

Continuez à nous faire remonter vos questions, vos remarques par mail, et à renseigner l'enquête sur le frama (<https://framaforms.org/enquete-ecole-11-mai-1588420685>)

Une motion et une fiche pour vérifier ce qui peut, ou ne peut pas, s'appliquer dans le protocole, sont arrivées sur les boîtes mail des écoles. Faites-les remonter auprès de l'administration ainsi que vers les syndicats.

Erwan Viaud et Benoît Symphorien  
Représentants au CHSCT  
Pour SUD éducation 56